

**Commission Permanente du 19 juin 2019**

## **Motion relative à la filière canne**

Présentée par le Groupe Majoritaire

**Considérant** l'importance des enjeux agricoles dans l'économie locale de par ses caractéristiques multifonctionnelles sur les plans social, alimentaire, environnemental et économique,

**Considérant** le rôle particulier exercé par la filière canne qui représente près de 3 000 exploitations agricoles, plus de 15 000 emplois indirects ou induits et 60% de la surface agricole de l'île,

**Considérant** la fin des quotas sucriers et la libération du marché du sucre dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> octobre 2017, ayant conduit l'État, sous couvert de l'Union Européenne, à apporter un soutien financier supplémentaire en conséquence de 28 M€ par an à la Réunion,

**Considérant** les risques que ferait courir l'arrêt brutal de ce soutien national en l'absence de marge de progrès à court terme pour restructurer d'avantage l'industrie sucrière réunionnaise,

**Considérant** les réflexions en cours, pilotées par le Conseil Départemental de La Réunion, collectivité compétente en matière agricole et autorité de gestion du FEADER, visant à définir avec l'ensemble des acteurs du monde agricole le modèle agricole réunionnais de demain (AGRIPEI 2030),

**Considérant** le délai nécessaire pour mettre en place ce nouveau modèle et mener les expérimentations ad hoc visant notamment à diversifier les sources de revenu pour les planteurs,

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Commission Permanente  
le 19 juin 2019**

Rappellent leur volonté de soutenir l'ensemble des productions agricoles locales et leur engagement à accompagner la mise en place d'un nouveau modèle agricole à La Réunion, source de revenu pour les agriculteurs, d'emploi, de nourriture saine et de produits agricoles diversifiés,

Réaffirment leur soutien aux acteurs de la filière canne réunionnaise et en particulier aux planteurs,

Demandent en conséquence à l'Etat de maintenir l'aide nationale de 28 M€ par an en faveur de la filière canne réunionnaise en veillant à une répartition équilibrée et concertée de cette aide, en considérant comme prioritaires les difficultés rencontrées par les planteurs réunionnais.